

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2015 à 20h30

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 2 juillet 2015 à 20h30 sous la présidence de M. Marc BARBIER ;

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de M. Stéphane DESJARDINS, excusé, procuration donné à Bruno LEBLANC.

Mme Sandrine STEENKESTE est nommée secrétaire de séance.

Le Maire déclare la séance ouverte et l'ordre du jour est abordé avec un exposé relatant le dispositif « voisins vigilants ». Cette démarche partenariale et solidaire consiste à associer les élus et la population du village à la sécurité de leur propre environnement. Naturellement ce dispositif ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie mais permet de renforcer les liens entre élus, population et gendarmerie et s'intègre dans la gamme existante des outils dédiés à la prévention de la délinquance.

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour l'adoption de ce dispositif et une information sera donnée aux administrés dès sa mise en place.

Il est ensuite rappelé à l'assistance que le Pays Santerre Haute-Somme a repris la compétence URBANISME. M. Aurélien POCHOL, référent ADS, instruira les demandes à compter du 1^{er} juillet

Compte-tenu de ces changements, le conseil municipal est appelé à prendre deux délibérations obligeant les pétitionnaires au dépôt d'un permis de démolir et au dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification de clôtures. Délibération prise à l'unanimité des membres.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un prêt bancaire, contracté par l'ancienne municipalité, est arrivé à son terme en février. Le conseil municipal décide alors, à l'unanimité de faire un nouvel emprunt auprès du crédit agricole, en vue d'une extension de réseau électrique, et il autorise le Maire, à entreprendre les démarches.

Concernant la mise en place d'un dossier d'enquête publique pour la remise en état de plusieurs chemins ruraux sur une longueur total de 8200 ml environ, le conseil municipal décide de confier : à M. Pascal LEDUC, géomètre à Saint-Quentin :

- Les travaux préparatoires,
- Plans de situations actuelle des chemins (relevé topographique des chemins, calcul, report et dessin, intégration du parcellaire cadastral, Edition des plans par chemin au 1/500),
- Etude des travaux à réaliser (visite avec un élu pour examen des chemins et choix des travaux à réaliser par zone, plans par chemin avec indication des zones à traiter et des différents travaux à réaliser, cahier des charges des travaux à réaliser, chiffrage par chemin des travaux à réaliser)

- Enquête publique (préparation des documents d'enquête sur la base des documents réalisés au poste 3, assistance technique pendant l'enquête y compris présence le dernier jour de l'enquête).

Le Conseil municipal, par délibération avec 14 voix pour et 1 abstention, décide de fixer un loyer mensuel de 600€ pour une propriété sise 590 rue de l'église.

Une autre délibération est prise concernant la résiliation du bail avec le Pact Adrim et les conseillers autorisent M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Le Maire présente au conseil une convention entre la municipalité et l'association Mémoire de nos villages. Le projet Mémoire de nos Villages existait déjà mais il est devenu une association indépendante de l'Office culturel. Cette convention mentionne l'obligation à la commune de lui verser une subvention annuelle de 500 €. Ce montant est déterminé par le nombre d'habitants des communes adhérentes (selon une grille).

Lors de cette proposition, M. Jean-Camille Augé, membre de l'association, a quitté la séance.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention.

Une subvention est demandée par « l'AFM-Téléthon Somme ». Les conseillers décident de ne pas y répondre, préférant soutenir les actions faites par la communauté de communes du Pays Hamois.

Monsieur le Maire, informe le conseil, de l'obtention et du versement de la subvention du FEADER (subvention européenne), à la commune, d'un montant de 20000 €, concernant l'aménagement du marais communal.

3 devis sont ensuite soumis au conseil :

- Le 1^{er} concernant la porte d'entrée du logement sis rue de Thésy, pour un montant TTC de 2420 €. Le Maire précise que d'autres devis seront demandés.
- Le second, concerne une barrière forestière pour la voie Reynaers, pour un montant TTC de 1356€.
- Le troisième, concerne une bordure pour le terrain de boules, pour un montant TTC de 360 €. Il est précisé que cette facture n'incombera pas la commune, puisque les personnes ayant cassé la bordure, prendront en charge la facture.

Avant de terminer la séance, Monsieur le Maire, informe l'assemblée, sur le contenu de plusieurs courriers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.